



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2020**

L'an Deux Mil Vingt, le quinze juin à dix-neuf heures, sur convocation adressée le neuf juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au Centre culturel Henri Gardien, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

PRÉSENTS :

MMES Nadine KIERS-PERRAULT - Monique NICOLAS - Martine CHAPELLIÈRE - Thérèse LE SERGENT - Isabelle DELAUNAY - Françoise ALLIDIER - Lydie JARDIN - Valérie CHOQUET-AUDOIN - Anne-Marie BONNET

MMS Denis LAUNAY - Frédéric SCORNET - Laurent NOË - Alain BERARD - Jessy COCHEREL - Fabrice CHOMARD - Gérard LIVET - Christophe CABARET - Fabrice VOINEAU - Morgan LE ROYER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE : /

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : M. Frédéric SCORNET

Ordre du Jour :

- 1) *Vote des taux d'imposition 2020*
- 2) *Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Principal*
- 3) *Budget Primitif 2020- Budget Lotissement*
- 4) *Redevance d'occupation du domaine public (RODP) 2020 – GRDF*
- 5) *Création d'un emploi permanent à temps complet – Rédacteur*
- 6) *Tarifs du service jeunesse 2020-2021*
- 7) *Questions diverses*
- 8) *Décisions du Maire*

Ajout à l'ordre du jour : « Tarifs du service jeunesse 2020-2021 »

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant les tarifs du service jeunesse (centre de l'Arço) pour l'année scolaire 2020-2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout à l'ordre du jour du point « Tarifs du service jeunesse 2020-2021 »

Suppression d'un point à l'ordre du jour : N°5 « Création d'un emploi permanent à temps complet : Rédacteur »

Monsieur le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour le point n°5 « Création d'un emploi permanent à temps complet : Rédacteur » pour manque d'informations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de supprimer de l'ordre du jour du point « Création d'un emploi permanent à temps complet : Rédacteur »

Approbation du compte rendu de la séance du 05 juin 2020 :

Aucun commentaire de la part des membres du conseil, le compte rendu du conseil municipal du 05 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 : Vote des taux d'imposition 2020 (DEL n°2020-06-14)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état fiscal 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (annexe 1)

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finance 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à l'auteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter les taux de la taxe d'habitation 2020.

Considérant les simulations pour l'augmentation des taux d'impôts directs locaux effectuées par Mme la Trésorière principale, de 1%, 1,5% et 2% (annexe 2)

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 1,5%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (18 Pour – 0 Contre – 1 Abstention)

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, de 1,5%, comme suit :

TAXES	Taux votés en 2019	Taux votés en 2020
Taxe foncière bâti	7,54%	7,65%
Taxe foncière non bâti	17,28%	17,54%

POINT 2 : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Principal (DEL n°2020-06-15)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2020 de la commune, avec la reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
Le budget primitif communal 2020 s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2020	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 576 825.28€	1 576 825.28€
Section d'investissement	2 045 764.96€	2 045 764.96€
TOTAL	3 622 590.24€	3 622 590.24€

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 de la commune au niveau des chapitres et des opérations, comme présenté ci-dessus.

POINT 3 : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Lotissement de la Plaine du Longuet (DEL n°2020-06-16)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2020 du lotissement, avec la reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
Le budget primitif du lotissement 2020 s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2020	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	526 155.26€	526 155.26€

Section d'investissement	491 685.99€	491 685.99€
TOTAL	1 017 841.25€	1 017 841.25€

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du lotissement de la Plaine du Longuet au niveau des chapitres et des opérations, comme présenté ci-dessus.

POINT 4 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2020 + Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire (RODPP) 2020 - GRDF (DEL n°2020-06-17)

Vu le Décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Considérant le courrier du 8 juin 2020 de la société GRDF Centre Ouest :

	RODP	ROPDP	TOTAL
GRDF – Territoire Centre-Ouest	707.00€	5.00€	712.00€

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal accepte le montant de ces redevances pour l'année 2020.

Un titre sera émis pour le recouvrement de ce montant.

POINT 5 : Vote des tarifs du Service Jeunesse – année 2020/2021 (DEL n°2020-06-18)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état des tarifs du service jeunesse (l'Arço) de l'année 2019/2020,

Considérant le nombre de réservations non honorées ou annulées en dernière minutes du fait de tarifs très bas appliqués aux familles, de la difficulté pour le Centre de Loisirs de gérer ces réservations non honorées. Notamment financièrement avec l'embauche d'animateurs et l'achat de matériel ; au niveau organisationnel avec les préparations et conceptions des journées en fonctions des effectifs inscrits ; mais également moralement, par le refus d'accueils d'enfants qui auraient finalement été possibles,

Monsieur le Maire propose une modification et une augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 (à compter du 1^{er} septembre 2020), de la grille tarifaire pour les 6 à 12 ans et de la grille tarifaire pour les ados.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** les nouvelles grilles tarifaires pour les services jeunesse (l'Arço) à compter du 1^{er} septembre 2020, comme présentées en annexe,

DECISIONS DU MAIRE :

- DECISION N°2020-02 : Souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole - 350 000€

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Denis LAUNAY informe les membres du conseil que :

- Les mariages peuvent de nouveau avoir lieu, sans limite de personnes, tout en respectant les mesures barrières.
- L'École va rouvrir dès le lundi 22 juin 2020 pour l'ensemble des élèves, en suivant les prescriptions du protocole allégé de l'Education Nationale.

TOUR DE TABLE :

- M. LIVET Gérard : Demande si le projet de démolition de la maison derrière le Lidl va aboutir.
M. LAUNAY Denis informe qu'aucune avancée n'a eu lieu à ce sujet.
- Mme KIERS PERRAULT Nadine informe que la rue François LOUVEAU est de plus en plus dégradée.
M. LAUNAY Denis répond qu'une demande sera effectuée auprès de la Communauté Urbaine d'Alençon qui est responsable de cette voirie.
- M. NOE Laurent informe les membres du conseil que ENEDIS interviendra dans 6 semaines environ pour la mise en route de panneaux photovoltaïques sur le préau de l'école.
Une fuite a eu lieu au niveau du Centre Culturel, la toiture a été réparée en urgence.
- M. LE ROYER Morgan déclare qu'il ne pourra être présent au Conseil d'Ecole du mardi 23 juin 2020, le délai de convocation étant trop court (1 semaine).
- M. VOINEAU Fabrice demande si l'Arço est sollicité pour « l'Ecole Apprenante » proposé par le Ministre de l'Education.
Monsieur LAUNAY Denis répond que non, il faut que les enseignants soient volontaires et ce n'est pas le cas à Arçonnay.

Prochaine réunion Commission Communication :

- Lundi 22 juin 2020 à 20h00

Prochain conseil municipal :

- Lundi 06 juillet 2020 à 20h00

Suive les photos pour le trombinoscope communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 23h05

Suivent les signatures :

M. LAUNAY Denis	Mme KIERS-PERRAULT Nadine	M. SCORNET Frédéric	Mme LIBERGE Monique
M. NOË Laurent	Mme CHAPELLIÈRE Martine	M. BERARD Alain	Mme LE SERGENT Thérèse
M. COCHEREL Jessy	Mme DELAUNAY Isabelle	M. CHOMARD Fabrice	Mme ALLIDIER Françoise
M. LIVET Gérard	Mme JARDIN Lydie	M. CABARET Christophe	Mme CHOQUET-AUDOIN Valérie
M. VOINEAU Fabrice	Mme BONNET Anne-Marie	M. LE ROYER Morgan	